



SNUipp-FSU

Rentrée 2010 Conditions d'affectation des stagiaires de septembre 2010 à fin octobre 2010 Enquête SNUipp du 25 août 2010

Dans le cadre de cette année transitoire, et grâce à une situation budgétaire particulière (surnombre important), le ministère a accédé à l'exigence d'une entrée dans le métier « accompagnée ». La circulaire du 25 février 2010 prévoyait un dispositif particulier d'accueil et d'accompagnement grâce auquel, dans la mesure du possible, tous les professeurs d'école stagiaire devaient être, jusqu'aux vacances d'automne, « en présence d'enseignants expérimentés », et non directement en responsabilité de classe. Ils seraient ensuite affectés sur des remplacements longs. Les dispositifs ont différé selon les départements, certains départements n'appliquant pas ou partiellement cette circulaire.

Enquête SNUipp du 25 août 2010

En responsabilité entière ou partielle	En tutorat	
	Avec des Maîtres formateurs	Autre tutorat
10 depts	38 depts	46 depts

- dans 86 départements, dans une classe avec un titulaire, seul, en doublette ou en tripléte.
- dans 10 départements, responsabilité permanente (**07, 26, 38, 74, 973** pour 75% des PES. **93** pour 160 stagiaires sur 456) ou partielle (**64** : $\frac{3}{4}$ temps ; **57, 68, 83** : $\frac{1}{2}$ temps)
- classe d'accueil :
 - des Maîtres d'Accueil Temporaires (MAT) (non diplômés) sont sollicités dans 38 départements, partiellement en compléments des Maîtres Formateurs (MF) (diplômés) dans 32, exclusivement dans 3 (**16, 28, 78** pour des raisons géographiques par exemple), en complément des MF dans le temps dans 3 (dans le **13**, des MAT accueillent, les stagiaires seront 2 semaines chez des MF)
 - les équipes sont en charges de l'organisation dans 6 départements, le directeur accueille dans 1 (le **40**).
 - enfin les titulaires remplaçants seront référents dans **le 07 et le 65**.

